

RENTREE 2026 INSCRIPTION 1^{ère} ANNEE ECG-ECT



PLANNING DE RENTREE 2026

RENTREE : Lundi 16 Février 2026 à 14h

ACCUEIL DES INTERNES

Mardi 17 Février tous les internes pendant la journée

N°	INTITULES DES PIECES A FOURNIR
1	Dossier d'inscription complété et signé y compris la fiche « Droit à l'image »
2	4 photos d'identité ni scannées, ni imprimées, avec au dos nom, prénom et classe
3	Justificatif de domicile (facture : eau, électricité, opt) récent, des 2 parents si séparés.
4	Copie du livret de famille complet ou extrait d'acte de naissance
5	Copie de la pièce d'identité ou passeport
6	La fiche intendance + RIB obligatoire
7	Le relevé de notes du BAC (Edition du compte candidat Cyclades)
8	Le certificat de fin de scolarité (EXEAT) si étudiant non scolarisé au LDU en 2025
9	Le bulletin d'adhésion à la MDL
10	Le bulletin d'adhésion à l'APE-Prépa NC accompagné du règlement par chèque (facultatif)
11	Attestation d'assurance de responsabilité civile (obligatoire pour les activités extra-scolaires et le stage). Une assurance responsabilité civile est proposée par l'Association de parents d'élèves (APE) du Lycée au tarif de 1.600 frs/an.
12	La fiche infirmerie complétée (recto-verso) et signée si étudiant non scolarisé au LDU en 2025
13	La photocopie des vaccinations du carnet de santé si étudiant non scolarisé au LDU en 2025
14	La copie des cartes de couverture sociale (cafat, AMG, mutuelle...)
15	Ordonnance des traitements médicaux en cours si étudiant non scolarisé au LDU en 2025



A noter :

- 1- **Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté**
- 2- **Les étudiants ne pourront pas débiter les cours avant d'avoir régularisé leur situation administrative et financière. (Inscription UNC pour les 1ères années ECG/ECT)**
- 3- **Pour tout problème de santé de l'étudiant, les parents ou l'étudiant majeur, sont invités à prendre contact avec l'infirmerie au 41.01.14 ou 84.21.77**
- 4- **Aucun étudiant ne sera admis au lycée sans un dossier Santé complet et vaccinations à jour. Si l'étudiant souffre de troubles éventuels de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie...) il est primordial de se rapprocher du bureau A 210 en vue d'une demande d'aménagement d'APTA voire des conditions de passation des épreuves aux examens.**